

16 MARS 2018

4C PROMOTION
Société par actions simplifiées
au capital de 6 000 euros
Siège social : 30 Rue de la République – 67800 HOENHEIM
823 945 324 RCS STRASBOURG

1632380

A5973

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le douze mars,
A dix heures,

Les associés de la société 4C GESTION, société par actions simplifiées au capital de 6 000 euros, divisé en 6 000 actions de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 30 Rue de la République – 67800 HOENHEIM, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Laurent OTT, associé et président de la société 4C GESTION.

Marc PIERRE, associé et directeur général de la société 4C GESTION.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent OTT.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence,
- Réduction de capital d'une somme de 3.000 € par voie de rachat d'actions
- Condition et modalités de la réduction du capital
- Délégation de pouvoir au Président pour réaliser cette réduction de capital et modifier corrélativement les statuts de la société.
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président, autorise le Président à réduire le capital social de 3.000 euros, pour le ramener de 6.000 euros à 3.000 euros, par voie de rachat de 3000 actions, appartenant aux actionnaires suivants :

Marc PIERRE, à hauteur de 3000 actions, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, au prix unitaire de 48,48 euros, soit un total de 145.440 € et lui donne tous pouvoirs à l'effet de réaliser, ou non, au vu des oppositions éventuelles, et dans un délai maximum de 8 jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

Elle confère tous pouvoir au Président à l'effet de réaliser, dans un délai maximum de 8 jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur les postes de réserves suivants :

- "Autres réserves"

tels que figurant au bilan de la société, arrêté à la date du 31 décembre 2017

Les actions rachetées seront immédiatement annulées.

Jusqu'à leur annulation, les actions rachetées seront privées de tout droit de vote et ne seront pas prises en compte pour le calcul du quorum aux assemblées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



DEUXIEME RESOLUTION

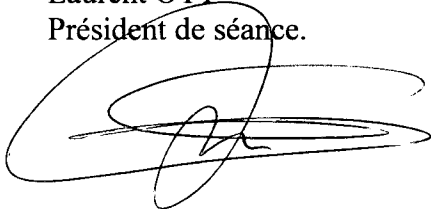
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et l'associée.

Laurent OTT
Président de séance.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Marc PIERRE

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes and a long horizontal line at the bottom.